

Acte d'Engagement



Marché de service d'assurances

Lot n° 1 Dommages aux biens et risques annexes

Assuré :

la Commune de Cellettes
Représentée par son Maire en exercice

Adresse :

Commune de Cellettes
26 rue de l'Eglise
41120 CELLETES

Personnalité compétente :

Le Maire de la Commune de Cellettes

Ordonnateur :

Le Maire de la Commune de Cellettes

Comptable public assignataire des paiements :

SGC ROMORANTIN LANTHENAY
12 mail de l'Hôtel-Dieu
41206 ROMORANTIN LANTHENAY CEDEX

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 — CONTRACTANT	3
ARTICLE 2 — OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DIFFÉRENTES	4
ARTICLE 3 — ENGAGEMENT	4
ARTICLE 4 — PAIEMENT	4
ARTICLE 5 — TARIFICATION.....	5
ARTICLE 6 — DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAI	6
ARTICLE 7 — RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION.....	6
ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT – CADRE DE REPONSE TECHNIQUE, GESTION ET RSE	7
Partie A - Réponse technique sur les garanties (40 points)	8
Partie B - Engagements de gestion (25 points)	13
Partie C — Engagements RSE — 5 points	16

ARTICLE 1— CONTRACTANT

Je soussigné,
Nom, Prénom : (*)
(Ci-dessus : référence de la personne habilitée par le porteur de risques.
Si intermédiation N° ORIAS :(*) joindre justificatif)

Adresse professionnelle :
.....
.....
Téléphone : Télécopie : Email :
.....

Agissant au nom et pour le compte de :
.....
l'Entreprise d'assurance.
(Circulaire du 24 décembre 2007 - Rôle des Intermédiaires).
Forme juridique : Capital :
Siège social :
.....
Téléphone : Télécopie : Email :
.....
Immatriculation INSEE : SIRET : APE :
.....
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :
Agréments en cours de validité délivrés le :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières de l'assurance « Dommages aux biens & annexes » et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations exigés par le Code de la commande publique, m'engage :

- ☐ **sans réserve**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.
- ☐ **avec réserves, observations ou propositions différentes**, expressément formulées dans l'annexe jointe au présent acte d'engagement, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois **que si son acceptation m'est notifiée** dans un **délai de 120 jours** à compter de la date limite de remise des offres. **Elle est maintenue sans actualisation, quelle que soit l'évolution de la sinistralité** entre la date de lancement de la consultation, la date de remise de l'offre et la date d'effet du marché.

ARTICLE 2 — OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DIFFÉRENTES

Les observations, réserves, limitations, exclusions ou propositions différentes doivent être présentées dans une annexe au présent acte d'engagement, rédigées avec précision, numérotées et faisant référence aux stipulations du marché concernées.

Les réserves ou observations déjà expressément formulées dans le questionnaire annexé au présent acte d'engagement n'ont pas à être reprises dans une annexe séparée.

Nombre d'observations et/ou propositions différentes :

ARTICLE 3 — ENGAGEMENT

Le signataire de la présente proposition certifie avoir placé aux conditions ci-avant l'intégralité du contrat.

Le signataire de la présente proposition engage la responsabilité de l'assureur qu'il représente sur cet engagement.

ARTICLE 4 — PAIEMENT

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Titulaire du compte :

(Ci-dessus : référence de la personne habilitée à percevoir le paiement)

Domiciliation :
.....

IBAN :

BIC :

ARTICLE 5 — TARIFICATION

La prime annuelle Tous Frais Compris est réputée comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que les frais d'émission de la police **et d'intermédiation**.

Surface de référence : 6 354 m²

Prise en compte du nombre de sapeurs-pompiers volontaires selon l'article L.723-19 du code de la sécurité intérieure : ☐ oui ☐ non

PRIME ANNUELLE (hors frais et frais compris)

Indice FFB au :

Tous Frais compris suivant Formule (à compter du 01/01/2027)

Garanties de base, garanties complémentaires et annexes (Titre 3 – article 3)

- offre de base : € HT /m² soit€ HT
..... € TTC /m² soit€ TTC

(Franchise de 1.000 € sauf Cat Nat franchise légale par événement ou conforme au CCTP)

Formule retenue par la Collectivité : ☐ oui ☐ non

- Variante 1 : € HT /m² soit€ HT
..... € TTC /m² soit€ TTC

(Franchise de 5.000 € sauf Cat Nat franchise légale par événement ou conforme au CCTP)

Formule retenue par la Collectivité : ☐ oui ☐ non

- Variante 2 : € HT /m² soit€ HT
..... € TTC /m² soit€ TTC

(Franchise sur proposition du candidat selon tableau joint en annexe)

Formule retenue par la Collectivité : ☐ oui ☐ non

Total des garanties retenues par la Commune :€ HT (*)
.....€ TTC (*)

* Sera complété par la Collectivité et doit correspondre au total des oui ci-dessus

ARTICLE 6 — DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAI

Le contrat est prévu pour une durée maximale de 48 mois à compter du 01/01/2027.
Conformément à la circulaire du 24 décembre 2007 (JO du 10/04/2008), le contrat est d'une durée d'une année, il est reconductible 3 fois, **sauf dénonciation par le porteur de risque ou par le pouvoir adjudicateur, à chaque échéance annuelle du 1^{er} janvier, moyennant préavis de six mois par Lettre recommandée avec AR.**

ARTICLE 7 — RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée en ce qui concerne le lot I.A.R.D
« Dommages aux biens & annexes 66515200-5 »

Le présent acte d'engagement comporte les annexes qui lui sont jointes, notamment l'annexe de réponse technique, gestion et RSE ainsi que, le cas échéant, l'annexe relative aux observations, réserves ou propositions différentes.

Ma signature fait du présent acte d'engagement la pièce principale du marché.

A Le

Le représentant légal de la personne publique
Le Maire de la Commune de Cellettes

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Elle consiste en la remise d'une photocopie conforme du marché au titulaire. Cette remise est opérée par lettre recommandée électronique avec accusé de réception via la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-securises.fr/>

ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT – CADRE DE REPONSE TECHNIQUE, GESTION ET RSE

Pouvoir Adjudicateur :	Commune de Cellettes
Objet de la consultation :	Marché d'assurances
Lot n° 1	Dommages aux biens et risques annexes

IMPORTANT - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT QUESTIONNAIRE

La présente annexe permet à l'acheteur d'identifier clairement le positionnement du candidat sur les clauses administratives, techniques et de gestion du marché.

Le candidat doit répondre aux questions posées. Les réserves, observations, limitations, exclusions ou conditions particulières liées à une question doivent être indiquées dans la rubrique correspondante.

Lorsqu'une réserve, observation, limitation, exclusion ou condition particulière est formulée dans cette annexe, il n'est pas nécessaire de la reprendre dans une annexe séparée.

En revanche, toute réserve, observation, limitation, exclusion ou condition particulière qui ne se rattache pas directement à une question doit être mentionnée dans l'annexe du candidat dédiée aux réserves, observations ou adaptations.

Les réponses apportées sont prises en compte dans l'analyse de l'offre et engagent le candidat en cas d'attribution du marché.

PARTIE A - REPONSE TECHNIQUE SUR LES GARANTIES (40 POINTS)

1. ARTICULATION DES TEXTES ASSUREUR AVEC LES PIECES DU MARCHÉ (5 POINTS)

1.1 Documents contractuels remis avec l'offre

Le candidat indique la liste des documents contractuels remis avec son offre : conditions générales, conditions particulières, conventions spéciales, intercalaires, clauses spécifiques, annexes tarifaires ou tout autre document contractuel applicable.

Seuls les documents expressément mentionnés ci-dessous ou joints à l'offre comme documents contractuels sont réputés applicables.

Documents contractuels remis avec l'offre (référence / intitulé / date ou version) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cette information ne donne pas lieu à l'attribution de points.

1.2 Vos Conditions Générales (CG), Conditions Particulières (CP) et /ou Conventions Spéciales (CS) :

- ☐ complètent le CCP sans s'y substituer
- ☐ se substituent partiellement au CCP ;
- ☐ se substituent intégralement au CCP
- ☐ Autre modalité :

En cas de substitution partielle ou intégrale, précisez les articles ou clauses concernés :

.....
.....
.....
.....

2. ADEQUATION DE L'OFFRE AVEC LES MODALITES DE GESTION CONTRACTUELLE DU MARCHÉ (10 POINTS)

2.1. Retard de paiement

Acceptez-vous de ne pas suspendre les garanties ni résilier le marché lorsque le retard de paiement est exclusivement imputable au circuit administratif de mandatement et de paiement des personnes publiques ?

☐ Oui ☐ Non

Précisions éventuelles :

.....
.....
.....
.....

2.2. Préavis de résiliation à l'échéance annuelle

Acceptez-vous que la résiliation à l'échéance annuelle soit soumise au respect d'un préavis de six (6) mois, pour chacune des parties ?

☐ Oui ☐ Non

En cas de réponse négative, précisez le préavis applicable et les conditions de résiliation :

2.3. Résiliation après sinistre

Acceptez-vous qu'un sinistre ne puisse pas, à lui seul, entraîner une résiliation en cours d'année, la résiliation éventuelle ne pouvant produire effet qu'à l'échéance annuelle, sous réserve du préavis prévu au marché (article 8.3 Partie 1du CCP) ?

☐ Oui ☐ Non

En cas de réponse négative, précisez les conditions et délais de résiliation après sinistre :

.....
.....
.....
.....

2.4. Modifications contractuelles ou tarifaires à l'initiative du titulaire

En cas de proposition de modification contractuelle ou tarifaire à votre initiative (hors indexation contractuelle prévue au marché), confirmez-vous accepter les modalités prévues au CCP, notamment le délai de prévenance, la nécessité d'un accord exprès de l'acheteur avant toute prise d'effet et l'absence de modification unilatérale du marché ?

☐ Oui ☐ Non

En cas de réponse négative, précisez les modalités que vous entendez appliquer, notamment le délai de prévenance, les conditions de prise d'effet de la modification proposée et les conséquences d'un refus de l'acheteur :

.....
.....
.....
.....

2.5. Fixation des prix et indexation

Confirmez-vous que le taux ou la prime indiqués à l'acte d'engagement demeurent applicables pendant la durée du marché (hors indexation contractuelle expressément prévue et hors régularisation de l'assiette dans les conditions prévues au CCP) ?

☐ Oui ☐ Non

Précisions ou modalités particulières :

.....
.....
.....
.....

2.6. Cotisation provisionnelle et régularisation

Acceptez-vous le seuil de simplification prévues au CCP (article 3 Partie 1) ?

☐ Oui ☐ Non

En cas de réponse négative, précisez les modalités applicables :

.....
.....
.....
.....

2.7. Appréciation du risque à la souscription

Confirmez-vous avoir établi votre offre sur la base des informations communiquées dans le DCE, des annexes de présentation du risque, des réponses apportées en cours de consultation et, le cas échéant, des visites de risques réalisées, et disposer ainsi d'une connaissance suffisante du risque actuellement présenté pour vous engager dans les conditions proposées ?

☐ Oui ☐ Non

En cas de réponse négative, précisez les éléments concernés et les conséquences sur votre offre :

.....
.....
.....
.....

2.8. Omission ou inexactitude déclarative non intentionnelle

En cas d'omission ou d'inexactitude déclarative non intentionnelle portant sur un élément connu ou raisonnablement connaissable au moment de la souscription, acceptez-vous de renoncer à toute résiliation, réduction proportionnelle d'indemnité ou règle proportionnelle, la situation donnant seulement lieu, le cas échéant, à régularisation de cotisation ?

☐ Oui ☐ Non

Conditions, limites ou réserves éventuelles :

.....
.....
.....
.....

2.9. Déclaration des évolutions du risque

Acceptez-vous le délai de trente (30) jours prévu au CCP pour la déclaration des circonstances nouvelles susceptibles de modifier significativement le risque assuré ?

☐ Oui ☐ Non

En cas de réponse négative, précisez le délai applicable et les conséquences attachées à son éventuel non-respect :

.....
.....
.....
.....

2.10. Aggravation du risque

Acceptez-vous que les garanties soient automatiquement étendues aux nouveaux biens, activités ou situations entrant dans le cadre normal du risque assuré, avec ajustement éventuel de cotisation à l'échéance, sans résiliation immédiate pour aggravation du risque ?

☐ Oui ☐ Non

Conditions, limites ou réserves éventuelles :

.....
.....
.....
.....

3. ENGAGEMENTS TECHNIQUES SUR LES GARANTIES DOMMAGES AUX BIENS

Le présent bloc ne reprend pas l'ensemble des garanties, franchises, exclusions ou conditions de l'offre.
Il vise uniquement les points pour lesquels l'acheteur souhaite obtenir une réponse claire du candidat.

L'offre sera analysée dans son ensemble, à partir de toutes les pièces remises par le candidat et au regard des demandes exprimées dans les pièces du marché.

Les réponses apportées ci-après précisent l'offre du candidat, sont prises en compte dans l'analyse technique et engagent le candidat en cas d'attribution du marché.

3.1. Bâtiments omis à la souscription ou en cours d'exécution du marché

Acceptez-vous la garantie des bâtiments ou locaux omis non intentionnellement à la souscription ou en cours d'exécution du marché, dans les conditions prévues au CCP ?

☐ Oui ☐ Non

Conditions, limites ou réserves éventuelles :

.....
.....
.....
.....

3.2. Automaticité des garanties

Acceptez-vous l'automaticité des garanties pour les biens nouvellement acquis, loués, occupés, utilisés ou pris en charge par l'Assuré, sans accord préalable du titulaire, sous réserve des exceptions expressément prévues au CCP ou dans l'offre retenue ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez les modalités pratiques de déclaration, d'intégration au contrat et de régularisation de cotisation applicables :

.....
.....
.....
.....

3.3. Règle proportionnelle des capitaux

Acceptez-vous de renoncer à l'application de la règle proportionnelle des capitaux prévue à l'article L.121-5 du Code des assurances en cas de déclaration inexacte ou incomplète du risque, dès lors que la mauvaise foi de l'Assuré n'est pas établie ?

☐ Oui ☐ Non

Conditions, limites ou réserves éventuelles :

.....
.....
.....
.....

3.4. Renonciation à recours

Acceptez-vous les renonciations à recours prévues au CCP au bénéfice des personnes, entités ou organismes mentionnés au marché ?

☐ Oui ☐ Non

Conditions, limites ou réserves éventuelles :

.....
.....
.....
.....

3.5.Modalités d'indemnisation – valeur de reconstruction / valeur à neuf

Confirmez-vous accepter les modalités d'indemnisation prévues au CCP, notamment l'indemnisation en valeur de reconstruction ou valeur à neuf, avec une vétusté plafonnée à 33 %, dans les conditions prévues au marché ?

☐ Oui ☐ Non

En cas de réponse négative ou de condition particulière, précisez les modalités applicables : base d'indemnisation, plafond de vétusté, délai de reconstruction ou de remplacement, conditions de versement de l'indemnité différée, exclusions ou limites particulières :

.....
.....
.....
.....

PARTIE B - ENGAGEMENTS DE GESTION (25 POINTS)

4. ORGANISATION ET GESTION DU CONTRAT (10 points)

4.1. Interlocuteur dédié au contrat :

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Précisions éventuelles :

4.2. Présence sous 2 jours ouvrés d'un représentant du porteur du risque à la demande de l'acheteur public

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Précisions éventuelles :

4.3. Gestion assurée par

- ☐ l'assureur directement
☐ Intermédiaire (agent – courtier)
☐ gestion conjointe assureur / intermédiaire

4.4. Délai moyen de traitement

Délai moyen de réponse aux demandes courantes : Jours ouvrés :
Délai moyen de délivrance des attestations : Jours ouvrés

4.5. Gestion dématérialisée du contrat

- ☐ Oui
☐ Non

4.6. Si oui, fonctionnalités principales :

- ☐ gestion du parc de bâtiments
☐ consultation des pièces contractuelles
☐ demande et production d'attestations
☐ quittances / appels de cotisation
☐ avenants
☐ suivi des régularisations
☐ autre :
.....
.....
.....
.....

5. MODALITES ET MOYENS DE GESTION DES SINISTRES (10 points)

5.1. Gestionnaire sinistre dédié :

☐ Oui

☐ Non

Équipe dédiée :

☐ Oui

☐ Non

5.2. Déclaration des sinistres possible par :

☐ courriel

☐ portail / extranet

☐ intermédiaire

☐ autre :

5.3. Expertises

Délai moyen de désignation de l'expert : jours ouvrés

Seuil à partir duquel une expertise est systématique : €

Une expertise peut-elle être demandée en dessous de ce seuil selon la nature du sinistre ?

☐ Oui ☐ Non

Transmission automatique des rapports d'expertise : ☐ Oui ☐ Non

Seuil d'expertise (au-delà duquel une expertise est systématique) : €

5.4. Information et communication :

Information par mail aux étapes clés du sinistre (ouverture, règlements, clôture) : ☐ Oui ☐ Non

Délai moyen d'envoi après décision/règlement : jours ouvrés

5.5. Règlement des sinistres

Délai moyen de paiement après réception d'une réclamation chiffrée, justifiée et complète : jours

Un accord préalable du porteur de risque est-il nécessaire : ☐ oui ☐ non

Si oui, à partir de quel montant de sinistres : €

Accord sous combien de jours : jours ouvrés

5.6. Préfinancement des franchises

Le candidat propose-t-il le préfinancement des franchises, avec refacturation périodique à l'acheteur public ?

☐ oui ☐ non

Si oui, périodicité de refacturation proposée : ☐ trimestrielle ☐ semestrielle ☐ annuelle

5.7. Recours contre tiers responsables

Le candidat assure-t-il l'exercice des recours contre les tiers responsables pour le compte de l'acheteur, y compris lorsque le montant du sinistre est inférieur ou égal à la franchise contractuelle ?

☐ oui ☐ non

Le candidat précise les conditions d'exercice des recours, notamment les seuils éventuels d'intervention, les cas dans lesquels le recours n'est pas exercé, les pièces nécessaires et les modalités d'information de l'acheteur :

.....
.....
.....

6. SERVICES ASSOCIES (5 POINTS)

6.1. Transmission annuelle de la sinistralité détaillée

- ☐ Oui
☐ Non

6.2. Si oui, précisez les informations communiquées :

- ☐ Montants réglés
☐ Montants provisionnés
☐ Montants en recours (réels et provisionnés)
☐ Montant des franchises laissées à la charge de la Collectivité
☐ Frais d'expertise imputés
☐ Frais de gestion éventuels

6.3. Réunion annuelle de suivi :

- ☐ Oui
☐ Non

6.4. Prévention des risques professionnels

- ☐ Aide à la rédaction/mise à jour du Document Unique
☐ Élaboration de fiches pratiques de prévention (par risque/métier)
☐ Actions de sensibilisation et/ou formations auprès du personnel
☐ Accompagnement spécifique en cas de sinistralité élevée
☐ Autre : précisez

6.5. Autres services proposés

Merci de préciser :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PARTIE C — ENGAGEMENTS RSE — 5 POINTS

7. ENGAGEMENTS RSE (5 POINTS)

Les engagements RSE sont appréciés au regard des modalités concrètes d'exécution du présent marché. Le candidat répond aux questions ci-dessous de manière sincère et réaliste. Les précisions éventuelles doivent rester limitées aux éléments utiles à l'analyse de l'offre.

7.1. Gestion environnementale des sinistres

Le candidat favorise-t-il, lorsque cela est techniquement possible et économiquement pertinent, la réparation, la remise en état, le réemploi ou l'utilisation de solutions issues de l'économie circulaire plutôt que le remplacement systématique ?

☐ Oui

☐ Non

Précisions éventuelles :

.....
.....
.....
.....

7.2. Réseau de prestataires intégrant des critères environnementaux

Le candidat dispose-t-il, pour l'exécution du marché, d'un réseau d'experts, réparateurs, entreprises de décontamination, nettoyage, remise en état ou autres prestataires intégrant des critères environnementaux : proximité géographique, tri/recyclage des déchets, réparation, réemploi, limitation des transports ou pratiques équivalentes ?

☐ Oui

☐ Non

Précisions éventuelles :

.....
.....
.....
.....

7.3. Expertise à faible impact environnemental

Le candidat prévoit-il des modalités d'expertise limitant les déplacements lorsque le dossier le permet : expertise à distance, photo-expertise, visio-expertise ou recours à des experts de proximité ?

☐ Oui

☐ Non

Précisions éventuelles :

.....
.....
.....
.....

7.4. Sobriété des échanges et documents

Le candidat propose-t-il des modalités permettant de limiter les impressions, envois papier, doublons documentaires et échanges physiques dans l'exécution du marché ?

☐ Oui

☐ Non

Précisions éventuelles :

.....

.....

.....

.....

7.5. Démarche sociale ou sociétale du candidat

Le candidat justifie-t-il d'une ou plusieurs actions significatives en matière sociale ou sociétale : inclusion, handicap, égalité professionnelle, formation, qualité de vie au travail, prévention des risques professionnels ou autre démarche équivalente ?

☐ Oui

☐ Non

Précisions éventuelles :

.....

.....

.....

.....

Acte d'engagement

Annexe cadre de réponse technique, gestion et RSE

Je soussigné(e), [NOM, qualité du signataire],
représentant habilité du candidat, atteste que les éléments renseignés dans la présente annexe
sont exacts et engagent la société en cas d'attribution du marché.

Fait à : Le :

Signature et cachet du représentant habilité